

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Minerve, convoquée par le directeur général et greffier-trésorier, M. Marc-André Laforest, pour être tenue au 91, chemin des Fondateurs à La Minerve, le lundi, 13 avril 2026, à 19 h, où il sera pris en considération les sujets suivants :

## **ORDRE DU JOUR**

### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 AVRIL 2026**

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance extraordinaire du 13 avril 2026;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation;
4. Avis de motion et dépôt – Règlement n° 2026-765 modifiant le règlement de zonage n° 2024-732 afin de modifier diverses dispositions;
5. Adoption du premier projet de règlement n° 2026-765 modifiant le règlement de zonage n° 2024-732 afin de modifier diverses dispositions;
6. Avis de motion et dépôt – Règlement n° 2026-766 modifiant le règlement sur les permis et les certificats n° 2024-731 afin de modifier diverses dispositions;
7. Adoption du projet de règlement n° 2026-766 modifiant le règlement sur les permis et les certificats n° 2024-731 afin de modifier diverses dispositions;
8. Avis de motion et dépôt – Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) n° 2026-767;
9. Adoption du projet de règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) n° 2026-767;
10. Avis de motion et dépôt – Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments n° 2026-768;
11. Adoption du projet de règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments n° 2026-768;
12. Avis de motion et dépôt – Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme n° 2026-769;
13. Adoption du projet de règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme n° 2026-769;
14. Avis de motion et dépôt – Règlement n° 2026-770 modifiant le règlement de lotissement n° 2024-733 afin de modifier diverses dispositions;
15. Adoption du projet de règlement n° 2026-770 modifiant le règlement de lotissement n° 2024-733 afin de modifier diverses dispositions;
16. Nomination au poste de mécanicien;
17. Période de questions;
18. Levée de la séance.

Le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présents Mmes les conseillères Lynn Manconi, Mathilde Péloquin-Guay et Darling Tremblay, ainsi que MM. les conseillers Mathieu Séguin et André Laramée, formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de M. le maire Michel Richard.

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Mme Lucie Bourque, assiste à la séance.

Est absent au cours de la présente séance, M. le conseiller Mark D. Goldman.

(1.)  
2026.04.136

**CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 AVRIL 2026**

Le quorum étant constaté, il est 19 h 00.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Séguin  
APPUYÉ par le conseiller André Laramée  
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents:

Que la séance extraordinaire du 13 avril 2026, soit ouverte.

ADOPTÉE

(2.)  
2026.04.137

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Séguin  
APPUYÉ par le conseiller André Laramée  
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents:

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 avril 2026, tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(3.)  
2026.04.138

**CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Séguin  
APPUYÉ par le conseiller André Laramée  
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents:

Que l'avis de convocation ait été fait conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

(4)

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT- RÈGLEMENT N° 2026-765 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2024-732 AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS**

La conseillère Mathilde Péloquin-Guay donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, le règlement n° 2026-765 modifiant le règlement de zonage n° 2024-732 afin de modifier diverses dispositions.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, la conseillère Mathilde Péloquin-Guay dépose au conseil le projet de règlement n° 2026-765, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Municipalité de La Minerve dans les jours qui suivent la présente séance.

(5)  
2026.04.139

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 2026-765 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°2024-732 AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS**

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement de zonage n° 2024-732, le 3 juin 2024;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit règlement n° 2024-732;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut modifier le Règlement de zonage n° 2024-732 conformément aux modalités prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du 13 avril 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation sera tenue à la date indiquée à l'avis publié par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, le tout selon les délais impartis et prévus par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Mathilde Péloquin-Guay  
APPUYÉ par la conseillère Darling Tremblay  
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents:

D'adopter le premier projet de règlement n° 2026-765 modifiant le règlement de zonage n° 2024-732 afin de modifier diverses dispositions, tel que déposé.

Que le projet de Règlement n° 2026-765 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

(6)

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT N° 2026-766 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS N° 2024-731 AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS**

La conseillère Mathilde Péloquin-Guay donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, le règlement n° 2026-766 modifiant le règlement sur les permis et les certificats n° 2024-731 afin de modifier diverses dispositions.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, la conseillère Mathilde Péloquin-Guay dépose au conseil le projet de règlement n° 2026-766, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Municipalité de La Minerve dans les jours qui suivent la présente séance.

(7)  
2026.04.140

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2026-766 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS N° 2024-731 AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS**

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement sur les permis et certificats n° 2024-731, le 3 juin 2024;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit règlement n° 2024-731;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut modifier le Règlement sur les permis et les certificats n° 2024-731 conformément aux modalités prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du 13 avril 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Mathilde Péloquin-Guay  
APPUYÉ par la conseillère Darling Tremblay  
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents:

D'adopter le projet de règlement n° 2026-766 modifiant le règlement sur les permis et les certificats n° 2024-731 afin de modifier diverses dispositions, tel que déposé.

Que le projet de règlement n° 2026-766 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

(8) **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT- RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) N° 2026-767**

La conseillère Mathilde Péloquin-Guay donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) n° 2026-767.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, la conseillère Mathilde Péloquin-Guay dépose au conseil le projet de règlement n° 2026-767, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Municipalité de La Minerve dans les jours qui suivent la présente séance.

(9)  
2026.04.141

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) N° 2026-767**

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 145.36 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil peut adopter un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT que l'objet d'un tel règlement est d'habiliter le conseil à autoriser, sur demande et à certaines conditions, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le conseil désire se doter d'un tel règlement afin de mieux s'outiller pour le développement économique;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du 13 avril 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation sera tenue à la date indiquée à l'avis publié par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, le tout selon les délais impartis et prévus par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Mathilde Péloquin-Guay  
APPUYÉ par la conseillère Darling Tremblay  
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents:

D'adopter le projet de règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) n° 2026-767, tel que déposé.

Que le projet de règlement n° 2026-767 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

(10) **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS N° 2026-768**

La conseillère Darling Tremblay donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, le règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments n° 2026-768.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, la conseillère Darling Tremblay dépose au conseil le projet de règlement n° 2026-768, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Municipalité de La Minerve dans les jours qui suivent la présente séance.

(11)  
2026.04.142

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS N° 2026-768**

CONSIDÉRANT que les articles 145.41 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* exige que toute municipalité adopte et maintienne en vigueur un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du 13 avril 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation sera tenue à la date indiquée à l'avis publié par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, le tout selon les délais impartis et prévus par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay  
APPUYÉ par la conseillère Mathilde Péloquin-Guay  
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents:

D'adopter le projet de règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments n° 2026-768, tel que déposé.

Que le projet de règlement n° 2026-768 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

(12) **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME N° 2026-769**

La conseillère Darling Tremblay donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, le règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme n° 2026-769.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, la conseillère Darling Tremblay dépose au conseil le projet de règlement n° 2026-769, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Municipalité de La Minerve dans les jours qui suivent la présente séance.

(13.)  
2026.04.143

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME N° 2026-769**

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme n° 609, le 3 septembre 2013;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer le règlement n° 609 afin de l'actualiser aux nouvelles normes de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du 13 avril 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay  
APPUYÉ par la conseillère Mathilde Péloquin-Guay  
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents:

D'adopter le projet de règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme n° 2026-769, tel que déposé.

Que le projet de règlement n° 2026-769 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

(14) **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT N° 2026-770 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 2024-733 AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS**

La conseillère Darling Tremblay donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, le règlement n° 2026-770 modifiant le règlement de lotissement n° 2024-733 afin de modifier diverses dispositions.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, la conseillère Darling Tremblay dépose au conseil le projet de règlement n° 2026-770, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Municipalité de La Minerve dans les jours qui suivent la présente séance.

(15)  
2026.04.144

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2026-770 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 2024-733 AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS**

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement de lotissement n° 2024-733, le 3 juin 2024;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit règlement n° 2024-733;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut modifier le Règlement de lotissement n° 2024-733 conformément aux modalités prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du 13 avril 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation sera tenue à la date indiquée à l'avis publié par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, le tout selon les délais impartis et prévus par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay  
APPUYÉ par la conseillère Mathilde Péloquin-Guay  
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents:

D'adopter le projet de règlement n° 2026-770 modifiant le règlement de lotissement n° 2024-733 afin de modifier diverses dispositions, tel que déposé.

Que le projet de règlement n° 2026-770 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

(16.)  
2026.04.145

**NOMINATION AU POSTE DE MÉCANICIEN**

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de mécanicien;

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par monsieur Gessy Rock pour ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et du directeur du Service des travaux publics;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Lynn Manconi  
APPUYÉ par le conseiller André Laramée  
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents:

De nommer monsieur Gessy Rock au poste de mécanicien, et ce, effectif au 4 mai 2026, et conformément à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

(17.)

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

(18.)  
2026.04.146

## LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Lynn Manconi  
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents:

Que la séance soit levée à 19 h 20.

ADOPTÉE

---

Lucie Bourque  
Directrice générale adjointe et  
greffière-trésorière adjointe

---

Michel Richard  
Maire

Je soussigné, Michel Richard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *code municipal*.

---

Michel Richard  
Maire

Je soussignée, Lucie Bourque, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

---

Lucie Bourque  
Directrice générale adjointe et  
greffière-trésorière adjointe